

R 002/2019

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relatif à l'objet suivant :

Oui, à une modification de zone de qualité au Pont-Rouge / Chemin des Vignes

Considérant le plan directeur communal de Lancy 2008, qui identifie ce secteur mettant en réseau des entités paysagères majeures reliant le parc Bernasconi situé au sud avec le parc Chuit situé au nord, sans densification urbaine;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Lancy a refusé à l'unanimité la modification de zone lors de sa séance du 30 mars 2017;

Considérant que la disparition du parc prévu dans la zone de l'Adret en raison de la construction d'une école à sa place diminue fortement les zones de verdure dans cette région;

Considérant la volonté de l'Association des intérêts Pont Rouge Vignes de proposer un projet intégrant la préservation et la prolongation du Vallon de l'Aire ainsi que la création d'un passage sur des parcelles privées afin de favoriser la mobilité douce;

Considérant que le plan directeur communal 2018 reconnaît cette zone de villas comme un secteur à enjeux pour les liaisons écologiques et comme un secteur de liaisons environnementales à développer;

Par ces motifs, le Conseil municipal

1. Déclare soutenir la démarche de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes;
2. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à préavisier défavorablement le PL 12162;
3. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à soutenir la proposition émanant de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes.

Pour le PLR
Thierry AESCHBACHER

Pour le PDC
Corinne GACHET

Lancy, le 23.10.2019